

Concours de financement de la recherche de l'Institut EDS Concours 2020-2021

Appel de propositions

| | |
|-----------------------|---|
| Volets offerts | <ol style="list-style-type: none"> 1) Projets intersectoriels de recherche (2 thèmes ciblés) 2) Projets interdisciplinaires de recherche (volet ouvert aux 5 axes de l'Institut EDS) 3) Activités et outils de mobilisation de connaissances |
| Durée | 1 an |
| Montants | <p>20 000 \$ / projet intersectoriel – deux projets max. 10 000 \$/ projet interdisciplinaire – deux projets max. 2 500\$ pour une activité/outil de mobilisation de connaissances</p> |

Calendrier du concours

- Avis d'appel à propositions : 22 décembre 2020
- Date limite : 15 février 2021 à 16 heures (en fichier électronique) :
 - MARS 2021 : Annonce des résultats

CONTEXTE

Mis en place en 2005, l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société (Institut EDS) a pour mission de promouvoir une vue d'ensemble des questions d'environnement et de développement durable en initiant et en réalisant des activités d'approfondissement, de diffusion et d'appropriation des connaissances de nature à mobiliser ses diverses parties prenantes et à générer des impacts tangibles pour la société. Cette mission repose, entre autres, sur son rôle de soutien et de développement de la recherche interdisciplinaire à l'Université Laval. Dans cet esprit, l'Institut EDS offre un programme de subventions destiné au financement de projets en démarrage. Par le fait même, l'Institut participe à la volonté de l'Université Laval de jouer un rôle d'incubateur dans le déploiement de travaux de recherche sur des problématiques environnementales et de développement durable qui s'inscrivent dans l'expérimentation de nouvelles idées et approches issues d'équipes interdisciplinaires et orientées pour l'ensemble, vers la résolution de problèmes et la prise de décision.

LIGNES DIRECTRICES DU CONCOURS

Dans le contexte où l'Institut EDS a depuis un an mis l'accent sur le développement de trois axes de pérennisation pour assurer sa viabilité à long terme, le concours de recherche vise davantage à intensifier le développement de travaux de recherche qui contribuent à leur déploiement. C'est ainsi que les projets intersectoriels de recherche sont privilégiés dans le cadre de ce concours de recherche. Cette année, deux appels à candidatures sont offerts à l'intérieur de ce volet intersectoriel. Le premier appel cible le thème de la « **Jeunesse et de l'action climatique** ». Le second appel cible les « **Objectifs de développement durable** » en vue de contribuer au développement d'un créneau de recherche qui soit objectif et rigoureux en la matière.

L'Institut EDS maintient en outre ses deux autres volets permettant aux équipes de recherche de proposer des projets interdisciplinaires qui s'inscrivent dans ses [cinq axes de recherche](#), soit l'eau, la biodiversité, les changements climatiques, la gouvernance ainsi que les villes et les territoires.

Les objectifs de ce concours sont :

- 1) Convier les membres de l'Institut EDS à l'élaboration d'un projet de recherche portant sur l'une ou l'autre des thématiques définies par le Comité directeur et scientifique (CDS) et cela, dans une perspective intersectorielle en vue de générer une offre structurante d'expertises pour les activités et l'offre de services de l'Institut EDS auprès du milieu.
- 2) Stimuler la production de recherches interdisciplinaires en phase de démarrage sur les cinq thèmes prioritaires de l'Institut en invitant les professeurs sur la base de collaborations émergentes ou existantes à développer de nouvelles avenues conceptuelles ou méthodologiques ainsi que de nouvelles pistes d'intervention ou d'outils de résolution de problèmes en environnement et en développement durable. Une préférence est accordée aux projets ayant une forte pertinence pour la société québécoise ou qui contribuent à son rayonnement.
- 3) Favoriser les activités et les outils de mobilisation de connaissances à travers le regroupement de chercheurs qui mettent en œuvre des moyens de partager la connaissance, vers des milieux preneurs ou utilisateurs de la recherche pour ainsi rendre compte d'un état de connaissances, assurer l'échange d'information, offrir de l'expertise et des outils d'aide à la décision à des organisations, communautés et pouvoirs publics ainsi que toute autre démarche qui facilite l'appropriation des connaissances dans divers milieux.

STRATÉGIE DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

Afin de répondre adéquatement à ces trois objectifs, la stratégie de financement de la recherche vise particulièrement à :

- 1) Promouvoir une interdisciplinarité et une intersectorialité réelle et concrète;
- 2) Promouvoir le dialogue entre chercheurs autour de nouveaux questionnements;

3) Répondre aux questions, enjeux et besoins de la société québécoise.
Sur cette base, la stratégie du concours de financement de la recherche repose sur les éléments suivants :

- 1) Des appels à propositions ciblés et ouverts lors du concours annuel;
- 2) Des appels à propositions ponctuels en complément au concours annuel;
- 3) Des types de projets et d'actions variés.

Le formulaire de demande est accessible au lien suivant : <https://www.ihgeds.ulaval.ca/fr/recherche/financement-de-la-recherche.html>. Le nombre de projets retenus pour financement est à la discrétion du comité directeur et scientifique de l'Institut EDS, une proportion du budget annuel pouvant être conservée pour des appels à propositions ponctuels ou reportée à un concours ultérieur. Advenant qu'aucun des projets déposés ne réponde aux critères de sélection lors du présent concours, l'Institut EDS ne sera pas tenu de financer des projets.

TERMINOLOGIE

PROJETS INTERSECTORIELS DE RECHERCHE (1^{ER} VOLET)

Le projet intersectoriel de recherche doit nécessairement se fonder sur une perspective interdisciplinaire de recherche tout comme dans le cas des autres volets financés. Par ailleurs, l'intersectorialité exige de s'appuyer sur une démarche conceptuelle et méthodologique encore plus transversale nécessitant l'intervention de différents secteurs de recherche (sciences sociales et humaines, arts et lettres, sciences naturelles, génie et/ou santé).

PROJETS INTERDISCIPLINAIRES DE RECHERCHE (2^E VOLET)

Il s'agit de projets qui sont aussi susceptibles de conduire à une percée sur le plan scientifique et qui donnent lieu à l'exploration de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses. Dans leurs propositions, les demandeurs doivent faire preuve d'une grande préoccupation pour l'intégration de leurs expertises afin de formuler un projet qui répond à un enjeu transversal de recherche et pour le potentiel de transférabilité des résultats attendus auprès des décideurs et des intervenants.

MOBILISATION DE CONNAISSANCES (3^E VOLET)

La mobilisation de connaissances consiste à favoriser le passage de la connaissance, quel que soit son mode de production, à l'action pour amener un changement dans la société. Conséquemment, c'est un concept qui comporte entre autres, une visée d'action puisqu'il suscite le changement via le transfert, l'application, l'appropriation et la valorisation des résultats. C'est un concept qui a aussi une visée de promotion par la mise en valeur et la diffusion de la recherche. Bref, le concept de mobilisation des connaissances « évoque un lien plus fort entre la communauté scientifique et les utilisateurs de la recherche pouvant conduire à des retombées dans la société »¹.

¹ La définition employée s'inspire en grande partie de celle qui est inscrite dans la Stratégie de mobilisation des connaissances 2014-2017 du FRQ qui est accessible au lien suivant : http://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Strategie-mob-connaiss_2014-2017.pdf . Par ailleurs, il n'est pas ici mention d'une troisième visée de la mobilisation qui est celle d'inclure les utilisateurs de la recherche, dans la préparation des projets de recherche, Nous n'évoquons pas cette dimension même si elle est importante, en raison du fait que le volet consacré à la mobilisation de connaissances ne vise pas ici à financer du maillage de partenariats de recherche.

EXIGENCES GÉNÉRALES

ADMISSIBILITÉ

- Le demandeur principal doit être un membre régulier de l'Institut EDS au moment de déposer un projet pour l'obtention de financement.
- Les co-demandeurs doivent nécessairement être des professeurs et, pour la majorité, des membres réguliers ou des membres associés de l'Institut EDS. À noter, les co-demandeurs qui ne sont pas encore membres réguliers ou associés de l'Institut EDS seront encouragés à le devenir.
- Si souhaité et pertinent, des collaborateurs peuvent faire partie de l'équipe de recherche. Les collaborateurs sont des personnes ou des organisations qui s'impliquent dans l'orientation du projet, facilite sa réalisation ou son appropriation dans un milieu preneur. Les collaborateurs n'ont pas accès à l'octroi de subvention.

TYPES DE PROJETS

- Les projets doivent porter sur des questions d'environnement et de développement durable.
- Les projets doivent en termes de contenu et aussi à travers la composition de l'équipe, faire preuve de leur caractère interdisciplinaire, voire même de leur caractère intersectoriel dans le cas de figure des appels spécifiques. Du coup, les projets soumis doivent aborder des questions de recherche qui permettent de conjuguer des perspectives ou des méthodes scientifiques différentes et être déposés par une équipe de chercheurs, composée d'au moins deux personnes, issues de champs disciplinaires ou de secteurs variés. Cela revient au comité d'évaluation de juger du caractère interdisciplinaire ou du caractère intersectoriel des projets déposés.
- Les candidats peuvent se référer à la description de projets déjà financés au cours des années antérieures, en consultant le site web de l'Institut au lien suivant : <https://www.ihqeds.ulaval.ca/recherche/axes-de-recherche/> et peuvent consulter les fiches de vulgarisation en consultant le moteur de recherche dans la section "Découvrir les projets financés" : <https://www.ihqeds.ulaval.ca/recherche/financement-de-la-recherche/projets-finances/>.
- Les candidats doivent faire la démonstration que les projets auront des retombées pour le Québec en termes d'avancement des connaissances en matière de développement durable.

PREMIER VOLET : PROJETS INTERSECTORIELS DE RECHERCHE

PROJETS ADMISSIBLES

- Il s'agit de projets en phase de démarrage. Ils répondent aux conditions d'admissibilité inhérentes au développement de nouvelles avenues théoriques, conceptuelles ou méthodologiques en lien avec le thème qui est défini.
- Les thèmes ici présentés ont reçu l'aval du Comité directeur et scientifique de l'Institut EDS.

1) LA JEUNESSE ET L'ACTION CLIMATIQUE

Ce thème repose sur l'objectif de documenter le rôle que peuvent jouer les jeunes en tant que moteurs ou catalyseurs en matière d'action climatique.

2) LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce thème est proposé afin de cerner et mettre en œuvre des approches et méthodes rigoureuses au plan scientifique permettant de donner davantage des conditions d'application et de mesure des objectifs de développement durable au sein des communautés et des organisations. Des travaux de recherche proposés sous la bannière de ce thème peuvent aussi donner lieu à des analyses

critiques entourant le déploiement du Programme 2030 tant à l'échelle du Québec qu'à l'échelle canadienne ou à l'échelle internationale.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Pertinence du projet de recherche proposé en fonction du thème ciblé et de son caractère intersectoriel;
 - qualité et pertinence de la composition de l'équipe : présence d'expertises issues de différents secteurs de recherche (sciences humaines et sociales, sciences naturelles et génie, santé), permettant de couvrir diverses dimensions associées à la thématique ;
- Qualité scientifique du projet (pertinence et intérêt de la question de recherche; qualité de la problématique et de l'approche; aspects novateurs; identification des buts visés et des résultats anticipés; méthodologie proposée et disponibilité de données (si pertinents);
- Pertinence du budget demandé en fonction des objectifs visés par le projet;
- Retombées anticipées :
 - Qualité et pertinence des retombées envisagées du projet en fonction de son envergure et de ses objectifs;
 - Démonstration que le projet offre un apport à la formation des étudiants (via leur participation comme auxiliaires de recherche, comme co-auteurs dans la publication d'articles ou à travers le développement d'un contenu académique destiné à un cours, un séminaire, etc.);
 - Retombées prévues pour le Québec en termes de contribution sociale et d'avancement des connaissances sur le développement durable.

Rappel

Deux projets susceptibles d'être financés dans le cadre du volet intersectoriel de recherche :
1 projet portant sur le thème de la jeunesse et de l'action climatique
1 projet portant sur le thème des Objectifs de développement durable

BUDGET ET MODALITÉS

- Le financement accordé dans le cadre de ce volet peut atteindre **20 000 \$**. Les frais de voyage ne peuvent dépasser 15 % du budget demandé. **Dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID, il est important de présenter un scénario réaliste entourant les dépenses de déplacements si ces dernières sont planifiées.** Aussi, la durée de financement est d'un an. Enfin, un rapport financier sera produit après la période prévue de réalisation du projet.
- Les projets soumis doivent être nouveaux et ne faire l'objet d'aucun autre financement ou ne sont pas en instance d'en obtenir. Chaque projet de recherche soumis doit être indépendant dans sa réalisation ou, s'il s'inscrit dans un programme de recherche plus vaste, il doit constituer un module de recherche autonome. La proposition devra alors clairement spécifier l'usage qui sera fait des fonds attribués et démontrer la plus-value de la contribution de l'Institut EDS.

DEUXIÈME VOLET : PROJETS INTERDISCIPLINAIRES DE RECHERCHE

PROJETS ADMISSIBLES

- Il s'agit de projets de recherche qui sont en phase de démarrage. Ils peuvent, à titre d'exemples, donner lieu à l'établissement de nouvelles avenues théoriques, conceptuelles ou méthodologiques en lien avec une problématique environnementale ou de développement durable, tout comme ils peuvent permettre l'élaboration d'hypothèses préliminaires tout comme ils peuvent servir dans une phase exploratoire, à tester diverses méthodologies.
- Il peut s'agir d'analyses autour d'une question d'actualité ou en émergence, en vue de la rédaction et du dépôt d'une publication scientifique ou autres.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Pertinence du projet de recherche proposé en fonction des cinq axes de recherche de l'Institut EDS et de son caractère interdisciplinaire;
 - qualité et pertinence de la composition de l'équipe : présence d'expertises variées et appropriées pour couvrir l'ensemble de la démarche proposée;
- Qualité scientifique du projet (pertinence et intérêt de la question de recherche; qualité de la problématique et de l'approche; aspects novateurs; identification des buts visés et des résultats anticipés; méthodologie proposée et disponibilité de données (si pertinents);
- Pertinence du budget demandé en fonction des objectifs visés par le projet;
- Retombées anticipées :
 - Qualité et pertinence des retombées envisagées du projet en fonction de son envergure et de ses objectifs;
 - Démonstration que le projet offre un apport à la formation des étudiants (via leur participation comme auxiliaires de recherche, comme co-auteurs dans la publication d'articles ou à travers le développement d'un contenu académique destiné à un cours, un séminaire, etc.);
 - Retombées prévues pour le Québec en termes de contribution sociale et d'avancement des connaissances sur le développement durable.

BUDGET ET MODALITÉS

Le financement accordé dans le cadre de ce volet peut atteindre **10 000 \$**. Les frais de voyage ne peuvent dépasser 15 % du budget demandé. **Dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID, il est important de présenter un scénario réaliste entourant les dépenses de déplacements si ces dernières sont planifiées.** Aussi, la durée de financement est d'un an. Enfin, un rapport financier sera produit après la période prévue de réalisation du projet.

Les projets soumis doivent être nouveaux et ne faire l'objet d'aucun autre financement ou ne sont pas en instance d'en obtenir. Chaque projet de recherche soumis doit être indépendant dans sa réalisation ou, s'il s'inscrit dans un programme de recherche plus vaste, il doit constituer un module de recherche autonome. La proposition devra alors clairement spécifier l'usage qui sera fait des fonds attribués et démontrer la plus-value de la contribution de l'Institut EDS.

Rappel

**Deux projets susceptibles d'être financés dans le cadre du volet interdisciplinaires
Volet ouvert à tous les thèmes de recherche en lien avec les axes de l'Institut EDS**

TROISIÈME VOLET : ACTIVITÉS DE MOBILISATION DE CONNAISSANCES

PROJETS ADMISSIBLES

- Travaux de synthèse sur les différentes approches disciplinaires et interdisciplinaires d'une question d'actualité ou en émergence avec préparation d'une publication vulgarisée ou de type « Note de synthèse »;
- Préparation d'un mémoire dont les auteurs projettent de soumettre à une autorité publique telle le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) afin de présenter, sur la base de connaissances scientifiques, une position au sujet de la pertinence ou non d'un projet ou son adaptation afin qu'il ait le moins d'impact sur l'environnement et qu'il reçoive l'aval de la communauté où l'on prévoit l'implanter;
- Organisation d'activités (colloque, table ronde, séminaire, etc.) dont les liens avec la recherche doivent être démontrés clairement par le demandeur. Par exemple, pour évaluer différentes méthodologies, pour établir de nouvelles collaborations en vue d'un projet de recherche, pour réfléchir aux meilleurs moyens d'aborder une problématique interdisciplinaire, etc.;
- Organisation d'une école d'été (reconnue par l'Université Laval) autour d'une question d'actualité ou en émergence ou d'une problématique en lien avec les thèmes prioritaires de recherche de l'Institut EDS;
- Autres types de projets ou d'actions qui font l'intégration des technologies de l'information (TI), capsules vidéo, multimédias, etc.) autour d'une question d'actualité ou en émergence, d'une problématique interdisciplinaire en environnement ou en développement durable en vue de les rendre accessibles à un plus large auditoire.

BUDGET ET MODALITÉS

Dans le cadre de ce volet, l'Institut EDS entend financer un projet dont le financement maximum est de **2 500 \$**. Les frais de voyage ne peuvent dépasser 15 % du budget demandé. **Dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID, il est important de présenter un scénario réaliste entourant la réalisation de dépenses de déplacements. Les activités en ligne doivent être privilégiées si celles-ci sont planifiées avant l'automne 2021.** La durée de financement est d'un maximum d'un an. Enfin, un rapport financier sera produit après la période prévue de réalisation de l'activité.

Dans tous les cas de figure, il s'agit d'un financement d'appoint servant à encourager l'organisation de toute activité de mobilisation de connaissances. Conséquemment, il est autorisé et même valorisé à ce que les projets présentés puissent bénéficier d'appuis venant d'autres bailleurs de fonds.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Qualité et pertinence de la composition de l'équipe : présence des expertises variées et appropriées pour assurer le déploiement des activités ou outils de mobilisation dans une perspective à la fois interdisciplinaire et vulgarisée;
- Pertinence de l'activité de mobilisation de connaissances en fonction des priorités de recherche de l'Institut EDS et de son souci de promouvoir la vulgarisation scientifique;
- Pertinence du contenu de recherche qui est vulgarisé à travers l'activité de mobilisation de connaissances dans le domaine de l'environnement ou du développement durable;
- Démonstration que l'activité permet d'atteindre les utilisateurs de la recherche ciblés ou un public élargi;
- Pertinence du budget demandé en fonction des objectifs de mobilisation;
- Retombées anticipées

- Démonstration que le projet de mobilisation contribue à la formation des étudiants (via par exemples, leur rôle actif dans le déploiement de la stratégie de mobilisation, leur participation comme auxiliaires de recherche, leur contribution prévue comme co-auteurs dans des publications ou à travers le développement d'un contenu académique destiné à un cours, un séminaire, etc.).
- Retombées prévues pour le Québec en termes de contribution sociale et en termes d'avancement des connaissances sur le développement durable.

EXIGENCES AUPRÈS DES RÉCIPiENDAIRES

Les équipes seront tenues de publier les résultats de leurs travaux (sans préjudice de publication dans les revues professionnelles). Elles devront également faire mention de la contribution de l'Institut EDS dans tout rapport, article scientifique, compte rendu ou conférence relative au projet de recherche financé. **Par ailleurs, les professeurs financés sont tenus de s'engager à présenter leurs résultats dans les Cahiers de l'Institut EDS, ou dans le cadre d'une autre activité de diffusion de connaissances de l'Institut EDS. De même, ils sont conviés à contribuer à l'élaboration d'une fiche de vulgarisation destinée à mettre en valeur le projet et ses résultats.**

PRÉSENTATION DES DEMANDES :

Le dossier de demande devra comporter les éléments indiqués dans le formulaire de présentation d'un projet. Le dossier doit être adressé par courrier électronique à :

Comité directeur et scientifique
a/s Mme Nathalie Pinsonnault, directrice adjointe, Institut EDS
Courriel : nathalie.pinsonnault@ihqeds.ulaval.ca
Tél. : (418) 473-7427 (télétravail)

Rappel : La date limite d'envoi est le lundi 15 février 2021 à 16 heures.